

## **Débatte d'environnement de manière participative. Une analyse comparative de 3 débats publics en ligne et hors ligne.**

Laurence Monnoyer-Smith, Clément Mabi, Julia Bonaccorsi, Virginie Julliard, Julien Talpin, Stéphanie Wojcik

*Version de travail non finalisée à destination du séminaire DEL- en vue d'une publication (sous réserve d'acceptation) dans l'ouvrage collectif du programme Concertation, Décision, Environnement.*

Ne pas citer- Merci

Le travail de recherche mené par notre équipe vise à interroger les procédures de débat public et leurs agencements techniques et énonciatifs en ce qu'ils participent à la configuration des formes de l'expression citoyenne durant les débats. L'approche ne se réduit pas à une analyse des contraintes que les procédures peuvent faire peser sur les acteurs (en termes de rapports de domination et de pouvoir) mais souhaite contribuer à comprendre comment ces derniers s'en saisissent, construisent leur participation, voire détournent le dispositif pour mieux agir et se faire entendre. Les terrains que nous avons sélectionné sont constitués par des expérimentations procédurales diverses où sont discutées les questions environnementales, inspirés du concept théorique des « forums hybrides », illustration du « tournant dialogique » que connaît la gouvernance scientifique et environnementale ces dernières années (Pestre, 2011).

L'examen de ces espaces de discussion révèle une grande hétérogénéité des possibilités d'expression offertes aux participants. Celle-ci résulte notamment de l'agencement du dispositif de débat, tributaire des perceptions différentes qu'ont leurs concepteurs de ce que doit être l'implication des citoyens dans les questions environnementales. Nous souhaitons donc nous intéresser ici plus particulièrement à la manière dont le dispositif de médiation travaille les questions environnementales et contribue à structurer la participation des citoyens sur ces thématiques en analysant plus précisément son rôle dans la définition de l'objet du débat et la manière dont les publics se l'approprient.

Ce faisant, tout en endossant une posture latourienne (Latour, 2005 ; Marres, 2005) qui considère l'objet du débat comme déterminant dans son appropriation par les publics au-delà des contraintes procédurales, nous souhaitons souligner le rôle du dispositif de médiation dans la construction des publics participants. Ainsi, on se propose ici d'analyser de manière comparative le rôle du dispositif de médiation dans trois débats publics pour comprendre comment l'agencement des différentes modalités d'expression influence la relation entre l'objet du débat et les citoyens. Spécificité de notre étude, chacun des terrains articule des espaces de discussion en ligne et hors ligne. En étudiant ces procédures dites « hybrides », il s'agira de mieux comprendre comment la mobilisation des outils en ligne contribue à structurer la participation du public dans les débats.

La notion de médiation telle que nous la mobilisons est porteuse d'une longue tradition en Sciences de l'information et de la communication (Lamizet, Silem, 1997) et notamment à travers l'usage d'un de ses concepts clés, celui de « dispositif sociotechnique » (Monnoyer-Smith, 2013). Dans cette approche, la médiation est appréhendée comme un espace où se déroulent les interactions entre acteurs, saisies dans leurs dimensions technique, sociale, politique et symbolique. Dans cet article nous montrerons plus précisément l'importance d'une articulation d'espaces de discussion en ligne et hors ligne pour que différents segments du public puissent s'investir et venir parler d'environnement dans des termes qui leur correspondent en utilisant des outils adaptés à

leurs compétences. Nous souhaitons montrer que l'objet du débat n'est pas figé et que son déroulement offre bien souvent des opportunités pour mettre en tension les rapports de pouvoir.

Nous présenterons donc dans un premier temps le concept de dispositif qui nous permet d'analyser nos trois terrains pour mettre en évidence comment il dessine les contours de l'objet environnemental discuté dans les débats publics avant de nous intéresser aux publics et à leur circulation dans les différentes arènes des débats en ligne et hors ligne. Nous montrerons ainsi comment le dispositif du débat contribue à façonner, sans le contraindre totalement, le public qui participe aux débats.

## I) Saisir la dimension politique des médiations

### 1) Approche par le dispositif

Nous proposons d'envisager les dispositifs participatifs à l'aune du concept foucauldien de dispositif dans sa relecture Deleuzienne (Monnoyer-Smith, 2013). Notre approche vise à opérationnaliser le concept de dispositif de manière à entrer dans la complexité du rapport de médiation structuré par les dispositifs participatifs que nous avons analysé sur le terrain. Nous pourrions ainsi mettre en évidence comment ils convoquent, du fait de leur organisation socio-techno-sémiotique, les différents publics présents au débat.

Une définition classique du dispositif est reprise d'un entretien entre M. Foucault et A. Grosrichard dans la revue *Ornicar?* publié en 1977<sup>1</sup>. Le dispositif est alors défini comme « un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non-dit, ainsi que l'ensemble des relations que l'on peut établir entre ces éléments » (1977 : 62 et suivantes).

Il nous faut aller au-delà de cette définition canonique pour véritablement appréhender le concept de dispositif dans l'épistémologie foucauldienne et y ajouter deux éléments essentiels. D'une part les dispositifs foucauldien sont d'abord des dispositifs de pouvoir. La suite de l'entretien publié dans *Ornicar* est éclairante à cet égard puisqu'elle met en évidence que ce qui intéresse fondamentalement Foucault est la *nature du lien entre ces éléments hétérogènes* et non simplement le constat de leur articulation. Car ce que traque M. Foucault ici ce sont les logiques de circulation du pouvoir qui sont autant de mises en œuvre et de productions de formes de savoir. En ce sens, le concept permet de comprendre comment le pouvoir circule dans les dispositifs à travers l'articulation de ses dimensions énonciatives, symboliques, sémiotiques et techniques. Notre approche du dispositif consiste donc à décortiquer les dispositifs participatifs pour mettre en évidence la manière dont le pouvoir s'exprime, se légitime, s'organise et circule dans les arènes de débat public.

D'autre part, les dispositifs foucauldien sont stratégisés et répondent à une sorte d'urgence politique qui en explique la genèse. Pour autant, s'il y a stratégie, et donc intentionnalité<sup>2</sup> première, toute la richesse de la pensée foucauldienne est bien de ne pas réduire non plus le dispositif à cet élément stratégique en oubliant que, de par sa nature même, le dispositif échappe partiellement à l'intention stratégique initiale. Ce point s'avère particulièrement important dans l'analyse des dispositifs participatifs auxquels nous nous sommes intéressés. Il permet de mettre en évidence que l'intention

---

<sup>1</sup> Le texte publié dans « Dits et Ecrits », tome III, texte n°206, est aujourd'hui intégralement disponible en ligne. J'en recommande chaudement la lecture : <http://1libertaire.free.fr/MFoucault158.html>.

<sup>2</sup> « J'ai dit que le dispositif était de nature essentiellement stratégique, ce qui suppose qu'il s'agit là d'une certaine manipulation de rapports de forces, d'une intervention rationnelle et concertée dans ces rapports de forces, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les stabiliser, les utiliser. Le dispositif est donc toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours lié aussi à une ou à des bornes de savoir, qui en naissent mais, tout autant, le conditionnent. » (ibid.)

stratégique des concepteurs, si elle se déploie dans toute l'organisation techno-sémiotique du dispositif participatif, n'épuise pas pour autant l'analyse des pratiques qui peuvent chercher à la contrecarrer.

Dans la pensée foucauldienne, les dispositifs stratégisent les comportements et participent ainsi à la constitution des individualités (processus qu'il désigne dans *la volonté de savoir* comme des lignes de subjectivation), mais celles-ci ne se réduisent pas à une forme d'aliénation : persiste la possibilité d'une échappatoire, d'une aptitude à la résistance, d'une invention de nouvelles possibilités d'existence et de nouveaux modes de vie (Foucault, 1976 : 126-127). Pour autant, cette aptitude à la résistance ne constitue pas pour Foucault une modalité d'évolution des dispositifs et de leur mutation. Tout pouvoir entraîne une résistance et contribue à la constitution des identités, l'analyse ne va pas au-delà de cet axiome spinoziste.

C'est sur ce point en particulier que l'intervention de Gilles Deleuze nous amène à compléter la proposition foucauldienne par une autre dimension qui est celle non pas de l'aptitude à la résistance mais de l'existence, dans tout dispositif, de *lignes de fuite*.

La reconstruction deleuzienne du dispositif de pouvoir foucauldien qui s'affirme progressivement dans des textes successifs entre 1977<sup>3</sup> et 1988<sup>4</sup>, s'explique d'une part par l'attention prioritaire que Deleuze accorde à la mutation et aux changements au sein des dispositifs (que Deleuze reconceptualise en *diagramme*) et d'autre part par la primauté qu'il accorde au désir sur les manifestations du pouvoir. Parce que les dispositifs ne sauraient totalement stratégiser et contraindre le désir, Deleuze revisite (et surinterprète) les lignes de subjectivation comme une manifestation de la créativité inhérente à tout dispositif qui ne sauraient être enfermées dans les lignes infranchissables de l'organisation stratégisée du pouvoir. En donnant la primauté au désir, Deleuze explique d'une part que par essence tout dispositif *fuit* (les lignes de subjectivations sont premières par rapport à la contrainte dispositifive), et d'autre part que tout dispositif mute. Les dispositifs codent le social, l'organisent, le contraignent, mais en tout état de cause, ces derniers fuient, s'échappent et *déterritorialisent*. Pour aller plus loin que Deleuze, nous pourrions dire que ce qui prime c'est l'aptitude humaine à constituer sa créativité dans sa relation à la technique : les dispositifs *fuient* donc parce que le désir est inséparable des conditions de leur matérialisation.

A partir de cette relecture, on peut rapporter le dispositif à quatre grandes dimensions qui peuvent s'avérer opératoires pour l'analyse. Ces dimensions sont co-constitutives et n'impliquent donc pas de relations de causalité entre elles. Elles ne remplissent pas non plus de fonctions spécifiques : ce sont des régimes d'existence qui nous permettent d'avoir prise sur les dispositifs pour l'analyse.

#### *Les quatre dimensions de l'analyse du dispositif*

Les lignes de visibilité : le dispositif fait voir.

Le premier régime est celui de la visibilité ou encore de la mise en lumière. Les dispositifs structurent des relations de médiations entre des composantes hétérogènes de manière à agir et à obtenir un certain résultat. Parce qu'ils répondent à une urgence et qu'ils ont une visée stratégique, ils configurent des solutions à ce qui est perçu comme problématique à une époque donnée. L'entrée par le dispositif nous permet de saisir, au-delà de la pratique individuelle, l'ensemble des relations sociotechniques, politiques, discursives etc. dans lesquelles elle s'inscrit et le réseau de contraintes avec lequel les pratiques doivent composer. Le cadrage de la participation que produit le dispositif peut agir comme un repoussoir pour certains acteurs qui refusent de s'y plier en considérant qu'ils participent ainsi à la construction d'une légitimité procédurale à laquelle ils refusent d'adhérer (Mouffe, 1999 ; Rancière, 2005).

<sup>3</sup> Dans une lettre adressée à M. Foucault, après la parution de *La volonté de savoir* et publiée dans le *Magazine littéraire* (n°325) en 1994, intitulée « Désir et plaisir » puis reprise dans *Deux régimes de fous*, en 2003. Le texte est disponible en ligne : <http://multitudes.samizdat.net/article1353.html>

<sup>4</sup> « Qu'est-ce qu'un dispositif ? » *Deux régimes de fous*, p. 317-325. Ce texte est une reprise d'un texte publié dans un colloque consacré à Foucault en 1988 publié au Seuil en 1989, *Michel Foucault. Rencontre internationale*, pp. 185-195.

Le dispositif produit des énoncés

Le second régime, ou seconde dimension, est celui des *énoncés* qui sont produits dans le dispositif. Les énoncés pour Foucault ne relèvent pas d'une catégorie interprétative, ou du moins, pas totalement. Ils résultent d'un travail archivistique qui vise à la mise en visibilité de ce qui, sans être caché, n'en n'ai pas moins latent, pas *a priori visible* (Foucault, 1969). Les analyses de corpus de textes, de paroles et de propositions, et les architextes (Souchier et al., 2003 ; Tardy, Jeanneret, 2007) qui les cadrent et participent à leur production circonscrivent ainsi un donné énonciatif qui exprime ce qui peut être dit au sein du dispositif, ou inversement, ce que l'on ne peut pas dire. Les énoncés construisent un environnement axiologique dans lesquels se positionnent les acteurs.

Le dispositif instaure des relations de pouvoir

Un élément essentiel de la théorie du dispositif de Foucault veut considérer les modes de circulation des énoncés en tant qu'ils traduisent une contrainte sur les pratiques. Il s'agit alors moins de savoir qui détient ou est l'objet de l'exercice du pouvoir, quelles sont les victimes ou qui dispose d'une position privilégiée au sein du dispositif que de mettre en évidence les modalités d'exercice de ces contraintes. Elles peuvent être d'ordre technosémiotiques (contraintes de cadre de production d'énoncés dans un forum, un questionnaire ou encore un cahier d'acteur), discursives (forme de la proposition argumentative exigée pour être reçue<sup>5</sup>), corporelles (une attitude particulière exigée qui nécessite un apprentissage à la prise de parole en public, Talpin, Wojcik, 2010), ou encore axiologiques (en imposant des modes de justification spécifiques par exemple ; Talpin, Monnoyer-Smith, 2010).

Le dispositif « fuit » : les lignes de fuite

Enfin, la dernière dimension est constituée des *lignes de fuite* que nous interprétons comme le résultat des pratiques créatives des individus en tant qu'ils résistent et s'émancipent toujours *in fine* des dispositifs stratégisés. Les lignes de fuite permettent de rendre compte, plus parfaitement que les pratiques de résistance, des phénomènes inattendus que l'on constate sur le terrain qui fait que toute appropriation des dispositifs participatifs se traduit par l'émergence (dans le sens de la théorie des systèmes complexes) de pratiques impensées par les concepteurs.

## 2) Présentation des trois terrains

Pour mener à bien notre étude, nous avons mobilisé comme terrains trois dispositifs participatifs qui nous permettent d'appréhender une variété d'organisation procédurales, d'échelles de débats (internationale, nationale, locale) et de problématiques environnementales. Chacun d'eux a la particularité d'articuler procédures de débats en face à face et formats d'expression en ligne.

Le premier d'entre eux était l'**Assemblée Participative Electronique (APE)** de Poitiers qui s'est tenue le 15 novembre 2008. Cette assemblée participative sur le changement climatique, organisée conjointement par les Régions Catalogne (Espagne), Poitou-Charentes (France) et Toscane (Italie) s'inscrit dans le cadre du projet européen IDEAL-EU<sup>6</sup>. L'APE s'est tenue dans ces trois régions le même jour, sur un modèle proche d'*America Speaks* (Wilson, 2008).

La méthodologie mise au point par le cabinet italien *Avventura Urbana* a pris la forme d'un dispositif composé de tables rondes de 10 personnes avec modérateurs. A Poitiers, la salle de l'APE était donc composée de 17 tables de discussion, regroupant une dizaine de participants, un facilitateur de table et un ordinateur permettant de prendre en note toutes les opinions exprimées. Les débats étaient précédés d'un moment de lecture d'un « guide de discussion », permettant aux participants de lire

---

<sup>5</sup> Ce point est particulièrement vrai dans les débats publics CNDP où la prise de parole doit impérativement s'inscrire dans une argumentation faute d'être disqualifiée.

<sup>6</sup> L'acronyme IDEAL-EU signifie : *Integrating the Drivers of e-Participation at Regional Level in Europe*. Nous présentons plus précisément ce terrain en 3.1.1.

des avis contradictoires sur le thème à débattre. Les participants étaient ensuite invités à débattre pendant une cinquantaine de minutes. Enfin, les discussions étaient synthétisées quasi instantanément par une *theme team*, une équipe d'une dizaine de personnes, basée à Florence, recevant tous les commentaires des dix-sept tables et regroupant les thèmes communs et idées originales ou isolées, qualifiées *d'outliers*. Les synthèses, projetées sur écran géant, avaient pour vocation d'éclairer le vote des participants, qui intervenait peu après. Les participants étaient en effet invités à voter à l'aide de boîtiers électroniques sur 5 à 6 questions relatives aux thèmes précédemment abordés au cours de la discussion, les résultats des votes étant projetés quasi-instantanément à l'écran.

Un site Internet ouvert dès le mois d'août a permis la tenue d'un débat en parallèle sur un temps long (le site web, ouvert en septembre 2008, est toujours accessible). Ce site comporte un espace de discussion, où les internautes peuvent discuter sur des thèmes relatifs au changement climatique, créés par le modérateur ou par eux-mêmes. Les participants peuvent donc échanger, interagir sur le site et voter pour évaluer les arguments ou les propositions. Outre le forum de discussion, le site permet de télécharger des documents relatifs au changement climatique, créer sa communauté en devenant « ami » comme sur les plateformes de réseau social de type Facebook. Le site regroupe quatre sous-sites web différents, en français, italien, catalan et anglais, les participants des différentes régions ne pouvant pas néanmoins échanger entre eux. De l'ensemble de cette procédure, devaient émerger des recommandations transmises aux députés européens.

Notre second terrain a été les **World Wide Views on Global Warming (WWV)**, projet international, coordonné par le Danish Board of Technology (DBT) et l'Institut Culturel Danois, dans le cadre de la préparation des négociations internationales sur le climat et plus précisément la conférence de Copenhague, qui s'est tenue en décembre 2009. L'objectif de ce dispositif, lui aussi largement inspiré de la méthodologie des *21st Century Town Meeting d'America Speaks*, était de mobiliser l'expertise acquise depuis de nombreuses années par le DBT sur la question de la participation citoyenne et des conférences de consensus, en l'appliquant à une échelle internationale et sur la question du changement climatique. En ce sens, cette initiative s'inscrit dans une volonté, portée par des ONG, des experts et des élus, d'approfondir la démocratie, ou, a minima, de faire émerger d'autres considérations que celles des lobbys et des intérêts étatiques dans les négociations sur le climat.

Les WWV avaient pour objet de recueillir l'avis de près de 4400 citoyens, rassemblés quasi-simultanément sur 46 sites, dans 38 pays, et sur les 5 continents, afin de produire des recommandations transmises aux responsables politiques réunis à Copenhague. Nous avons étudié les déclinaisons britannique et française des WWV en réalisant une étude comparative des débats qui se sont déroulés à Kettering (Royaume-Uni) et à Paris.

En vue de préparer la rencontre, les participants ont reçu en amont un document d'une quarantaine de pages, présentant les principaux enjeux et débats relatifs au changement climatique, et soulignant les divergences qui animent la communauté scientifique sur un certain nombre de ces questions. Au terme de chaque séquence de discussion, les participants devaient remplir un court questionnaire relatif aux grandes questions ayant structuré le débat précédent. Les résultats de ce qui était présenté comme un « vote », étaient projetés en fin de journée, et permettaient une comparaison entre pays. Une session finale a permis de rédiger des recommandations devant être communiquées au sommet de Copenhague. Pour cet événement, un site web a été mis en place, permettant théoriquement le prolongement des discussions. Cependant, l'activité observée étant principalement le fait d'experts, et non de citoyens, nous n'avons pas procédé à l'analyse de ce dispositif en ligne. De même, les partenaires locaux ont également mis en ligne des sites.

Enfin, nous avons également étudié le **débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur l'usine de valorisation énergétique d'Ivry-sur-Seine (CPDP Ivry)**. Au vu de l'ampleur du projet (un peu moins de 800 millions d'euros) et de son impact sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement, la Commission Nationale du Débat Public a été saisie le 12 janvier 2009 par le SYCTOM. Le 4 mars 2009, la CNDP a décidé d'organiser un débat sur un projet relatif au

traitement des déchets ménagers. L'organisation concrète du débat sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII à été confié à une Commission particulière du débat public (CPDP) composée de 5 membres, et présidée par Philippe Marzolf, vice président de la CNDP.

Le dispositif proposé comprenait un ensemble de huit réunions publiques et un site web participatif, expérimentant de nouvelles modalités d'interactions avec le public. En ligne, diverses modalités de prise de parole étaient offertes aux participants (associatifs, élus, experts, maître d'ouvrage ou «simples» citoyens) : un blog du débat, un système de question/réponse (SQR) et une interface *Comment* permettaient de commenter les verbatims des réunions publiques. Les internautes avaient également la possibilité de télécharger différents types de documents (dossier du maître d'ouvrage, études et documents complémentaires, cahiers d'acteurs) et de s'abonner à une newsletter. La CPDP a clairement souhaité que soit possible une articulation entre les outils de participation en ligne et les réunions publiques, qu'il s'agisse d'autoriser une prise de parole à distance lors de la réunion elle-même ou d'interventions ante ou postérieures à celles-ci. Concrètement, le site web permettait de poser des questions avant et pendant les réunions publiques, de les suivre en direct et de conserver une trace audiovisuelle des échanges.

Pour interroger ces terrains et les confronter à nos questionnements, nous avons mis en place un appareil méthodologique pluridisciplinaire, à l'image de notre équipe, issue des sciences de la communication et de la science politique. Ainsi, nous avons articulé une approche ethnométhodologique des publics fondée sur l'observation directe et participante (les chercheurs tenant des rôles complémentaires au sein des procédures); des analyses de contenus des discussions, en ligne et en face-à-face, auxquelles donnent lieu les diverses procédures de concertation ; une analyse sémiotique des sites Internet concernés par les dispositifs ; des entretiens qualitatifs avec les concepteurs de démarches de concertation et les participants, réédités à deux reprises durant l'étude et un questionnaire passé auprès d'un échantillon de participants aux concertations.

## **II) « Parler d'environnement » de manière participative : lorsque le dispositif de médiation contribue à définir « de quoi on parle ».**

### *1) Cadrage du sujet*

Notre approche par le dispositif nous invite à considérer la thématique environnementale comme construite par la mise en place d'un dispositif dialogique autour d'objets technoscientifiques. Ainsi, la manière dont les citoyens vont parler d'environnement est à la fois définie par la nature de l'objet exploré et par un ensemble de médiations qui se déclinent sur plusieurs niveaux : à l'échelle globale (il s'agit de l'objet tel qu'il est présenté dans l'espace social auquel appartiennent les participants) et localement par un cadrage spécifique à chaque procédure qui établit le type d'expérimentation vécu par les acteurs.

Comme le montrent les travaux récents dans le champ des STS (Latour, 2005 ; Marres, 2007), l'objet technoscientifique est plus ou moins exposé au débat public en fonction de sa nature. Certains objets occupent donc une place plus importante que d'autres dans l'espace public, activant les publics concernés par le bouleversement de leurs référentiels sociotechniques (Callon, 1998 ; Callon et al, 2001). Cette capacité des objets à générer du concernement est un des principes normatifs qui soutient le développement de la démocratie technique et permet l'actualisation permanente des rapports entre sciences et société (Pestre, 2011). En d'autres termes, ces objets technoscientifiques seraient porteurs de projets politiques (Winner, 2002) potentiellement appelés à transformer notre système politique en une démocratie « objet-orientée » (Latour, 2005). Pour faire face à leur prolifération dans le monde social, de nombreuses procédures participatives ont été mises au point (Blondiaux, 2007 ; Callon et al, 2001) permettant d'impliquer les citoyens dans la régulation des sciences et de dessiner les contours de mondes communs (Latour, 1999). Les études menées sur ces espaces dialogiques montrent à quel point ils contribuent à diffuser les cadrages imposés par les

médiations qui séparent les publics de l'objet. Ces cadres viennent façonner la manière dont l'objet est abordé dans la procédure et le public autorisé à s'exprimer à son propos.

Si l'on s'intéresse à l'objet environnemental, plusieurs niveaux de cadrages se superposent et sont parfois mis en tension : le premier niveau est celui dit « global » qui correspond à la manière dont les questions environnementales sont traitées dans les instances internationales puis déclinées dans le cadre national avant d'être présentées au grand public. En s'appuyant sur l'exemple du climat, les travaux de JB. Comby (2009) ont montré que ce processus aboutissait à une construction scientifico-médiatique qui orientait la représentation du problème climatique du grand public et contraignait, *in fine*, ses pratiques. C'est dans ce travail de définition que se constituent les répertoires de cadres mis à la disposition du public qui se déplace dans les procédures participatives que nous étudions.

Pourtant, analyser ces répertoires ne permet pas de saisir toute la complexité de la relation entre l'objet environnemental et son public. Pour y parvenir, il est essentiel de prendre en compte sa déclinaison locale, à l'échelle de la procédure, à deux niveaux. Comme l'ont montré les travaux de P. Lascoumes (Lascoumes, 1994), l'environnement fait l'objet de politiques publiques sectorialisées, tout comme les procédures dialogiques qui en dépendent. Ainsi, dans chacune d'elles l'environnement est abordé sous un angle particulier. Par ailleurs, nos travaux considèrent qu'une autre dimension, au plus près des participants, contribue au travail de cadrage : le dispositif du débat *fait parler* d'environnement et *fait voir* l'environnement de manière spécifique. Les termes du débat sont ainsi, dans une certaine mesure, une co-construction entre les acteurs inscrits dans l'espace public du débat, perçu de manière praxéologique (Quéré, 1992). Le périmètre de cet espace public est donc défini dans l'échange entre participants en tenant compte de la portée offerte à leurs arguments par les formats d'expression disponibles. Une partie du pouvoir du dispositif est donc délégué à celui qui maîtrise leur *design*. Tout au long des procédures, les différents niveaux de cadrage sont plus ou moins actualisés par les acteurs qui utilisent les prises qui leur sont offertes par la procédure pour les mettre sous tension et tenter de faire « fuiter » le dispositif en introduisant dans le débat des cadres alternatifs, non prévus initialement par les concepteurs du débat.

Sur chacun de nos terrains, la thématique de discussion n'est pas structurée autour des mêmes enjeux et les acteurs ne s'appuient pas sur les mêmes contextes pour donner sens à l'environnement. Le débat d'Ivry est organisé autour d'un projet - le devenir d'une usine de traitement des déchets- quand les discussions du World Wide Views (WWV) et d'Ideal EU sont tournées vers la sensibilisation du public au changement climatique et sa mobilisation pour une évolution des pratiques de consommation. Le débat public d'Ivry est organisé dans le cadre très délimité des procédures de la CNDP et ancré dans une réalité concrète alors que les deux autres procédures ont une forte dimension artefactuelle et sont issus d'une volonté institutionnelle de mobiliser le grand public pour former « un citoyen écologique », sensible aux questions du changement climatique, et prêt à adapter ses pratiques quotidiennes en conséquence. Ces différentes postures incarnées par les dispositifs déterminent bien partiellement la manière dont les acteurs sont amenés à parler d'environnement. Pourtant, notre analyse montre que le cadre cognitif initialement proposé ne suffit pas toujours à décrire la richesse des échanges. Le positionnement des acteurs, la mise en discussion de leurs préférences et de leurs représentations introduisent des éléments inédits qui s'invitent dans la définition des enjeux et viennent parfois défier cette définition initiale.

Prenons comme exemple le terrain d'Ivry. Le débat public est considéré comme le lieu d'expression de logiques plurielles concernant le devenir de l'usine de traitement des déchets. Dès lors, on peut considérer que ce débat constitue une pragmatique de l'environnement de nature locale qui se définit, en filigrane, à travers un prisme concret et singulier, décliné autour de trois thèmes : l'environnement en termes de pollution et de protection (dangers pour la santé des particules contenues dans les fumées d'incinération); de paysage urbain (rénovation et aménagement) et d'écosystème (gestion des déchets à l'échelle du territoire concerné). L'environnement est ici conçu à travers un « cahier des charges » qui cherche à concilier des intérêts contradictoires dans un champ



partagé. La CPDP fournit un cadre d'interaction concret pour construire et interpréter les actions entreprises par les acteurs autour du projet. P. Lascoumes (1994) insiste sur la nécessité de faire dialoguer dans les procédures de concertation les différents acteurs concernés afin qu'ils puissent reformuler les différentes dimensions du projet en intégrant la variété des points de vues exprimés. Les opérations de « transcodages » ainsi effectuées autorisent la conversion de ces différents éléments sous forme de ressources partagées qui deviennent la base d'une version socialement acceptable du projet. Dans les faits, cette succession d'opérations de reformulations des idées entre les acteurs du débat, d'ordre délibérative, invite à une remise en cause du cadrage proposé en intégrant des éléments issus du niveau global.

Les entretiens semi-directifs réalisés avec les participants (17) nous ont conduits à constater que la majorité de ceux qui ont activement participé se sont en réalité impliqués dans le débat en raison de leur activité militante (associations, partis politiques)<sup>7</sup>. Les participants introduisent donc le débat dans un réseau de relations de pouvoir qui dépasse le cadre du projet. Progressivement des éléments qui ne rentrent pas à proprement parler dans le cahier des charges de départ sont pris en compte dans la définition de l'environnement discutée. Ces apports viennent donner une dimension plus globale et plus politique au cadrage qui se retrouve ainsi fortement critiqué.

*P.B. : « Dans le comité de pilotage qui a précédé le débat public, on était sur des rails en fait avec un cahier des charges qu'il fallait plus ou moins valider... Voilà, et que les équipes qui étaient... qui avaient été invitées à construire ces projets étaient là pour valider en fait le cahier des charges qui avait déjà été fixé. Le débat public a permis vraiment de rabattre les cartes à ce niveau là, sur la connaissance fine du dossier<sup>8</sup> ».*

Ainsi, pendant le déroulé du débat plusieurs niveaux de cadrages, pas forcément thématiques au départ, s'imposent comme de véritables clés pour comprendre les dynamiques de discussion. Le cadre du Grenelle de l'environnement et ses objectifs de prévention des déchets ont par exemple joué un rôle décisif dans les discussions portant sur la responsabilité du SYCTOM dans le domaine de la prévention. Le rapport du groupe dédié<sup>9</sup> invite ainsi à favoriser la prévention de la production de déchets, puis la réutilisation et le recyclage des matières premières contenues dans les déchets afin de progressivement diminuer le recours à l'élimination. Les associations ont fait de cette préconisation un argument pour attaquer le maître d'ouvrage. Les associatifs ont largement regretté que le principe d'incinération n'ait pas été réellement discuté et ont transformé la question de la capacité de traitement du site (élément du cadrage local) en un enjeu politique plus global.

*F. V. : « Nous pensons, et nous l'avons écrit dans notre cahier d'acteur, que les prévisions du Sycotom ne respectent pas les préconisations de la loi Grenelle I en matière de diminution par prévention et recyclage du volume d'ordures à traiter. Or, Nous sommes tous d'accord, cette prévention et ce recyclage sont essentiels<sup>10</sup> ».*

Cet exemple montre comment le cadrage, centré sur le cahier des charges de l'usine, a été élargi pour y introduire une dimension substantielle et des enjeux plus généraux. La montée en généralité a été rendue possible par le dispositif, dans la mesure où il a encouragé l'échange délibératif et rendu possible l'insertion de cadres alternatifs.

---

<sup>7</sup> On pense notamment à Anne Laure Witmann pour l'association les Amis de la Terre, ou à Francis Vérillon pour l'association TAM TAM

<sup>8</sup> Entretien, P. Berton, Paris. 05.10.10

<sup>9</sup> Voir le rapport du groupe déchet du Grenelle : [http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Intergroupe\\_dechets.pdf](http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/Rapport_Intergroupe_dechets.pdf)

<sup>10</sup> Extrait du verbatim de la réunion de clôture, le 14 décembre 2009 3 Extrait du verbatim de la réunion publique du 5 novembre 2009



A l'inverse, sur le terrain d'Ideal-EU, les débats ont été extrêmement cadrés et cet encadrement très strict des échanges visait à produire une opinion publique spécifique, mais a rendu impossible l'émergence de propositions innovantes (Talpin et Wojcik, 2009) ce qui renforce la logique consultative de la procédure. Le dispositif a en quelque sorte verrouillé le cadrage proposé pour éviter que celui-ci ne soit mis sous tension.

De nos terrains semblent se détacher deux stratégies de structuration des connaissances qui déterminent la nature du cadrage de la question environnementale et influence la conception des procédures : les dispositifs tournés vers la « spécialisation » (typiquement Ivry) qui facilite la configuration de la question environnementale par la circulation de concepts dans un réseau d'acteurs situé dans un temps long, et ceux tournés vers « l'exploration » (WWV et Ideal-EU) qui favorisent la diffusion sur un temps court et l'apprentissage thématique pour un public moins homogène.

Ainsi, la logique du dispositif aurait un impact sur la manière dont les citoyens se saisissent du cadrage et la « spécialisation » leur donnerait plus de prise sur le cours des débats.

Sur les terrains de WWV et Ideal-EU, l'environnement se construit sur des éléments préétablis par les organisateurs et le cadrage se fait sur des données instantanément partageables. L'environnement est interrogé en fonction de thèmes (solutions techniques, comportementales, valeur symbolique et sociale, etc.) qui sont sélectionnés pour leur capacité à circuler facilement dans l'espace public en mobilisant des valeurs partagées par les différents protagonistes du débat. Dans des expériences de courtes durées, les discours des citoyens ont tendance à être rationalisés sous forme de réponses simples et rapides. Le filtre mis en place afin de déterminer son intérêt serait donc constitué sur un modèle limité cognitivement qui encouragerait l'activation d'un concernement « axiologique » (lié à la thématique). Mais la difficulté à se dégager du cadre, due aux relations de pouvoir asymétriques induite par les dispositifs d'exploration (fortes contraintes sur l'expression) ont rendu très difficile la renégociation de l'objet.

Lors du débat public d'Ivry, l'environnement est construit sur des éléments stabilisés et intrinsèquement liés au territoire qui forment ainsi une définition partagée par tous les acteurs du débat. Malgré la forte technicité du thème, l'inscription dans le temps long et le fait que le dispositif encourage le transcodage ont permis la montée en généralité et la mise sous tension du cadrage initial. Le concernement initialement visé par les concepteurs du dispositif était plutôt « sensible », mais la mise sous tension du cadrage a permis l'activation d'un concernement « axiologique ». Le design du dispositif a donc permis aux deux types de concernement de cohabiter, ce qui a contribué à structurer le public du débat autour d'une définition de l'environnement que l'on qualifiera d'élargie.

## 2) *Ce qu'en retiennent les publics*

Si le dispositif organise, au moins partiellement, la manière dont on parle d'environnement, permet-il également de favoriser certain type d'apprentissage cognitif et, en particulier, favorise-t-il le changement de préférence ?

Si une large majorité des participants a le sentiment d'avoir appris en participant (tableau 1), nos recherches montrent que le changement de préférence dans les dispositifs délibératifs reste un phénomène rare (tableau 2), en particulier chez les militants (tableau 3) et les personnes à haut niveau d'études (tableau 4). Toutefois, les résultats sont très contrastés d'un cas à l'autre, puisque l'évolution des préférences sur le changement climatique est très faible dans le cas d'Ideal-EU, alors qu'il est important sur la gestion des déchets dans le débat public d'Ivry, comme l'indique le tableau 2.

**Tableau 1. Apprentissage sur le sujet du débat selon les cas (en %)**

Ideal-EU	Ideal-EU en	WWV FR	WWV UK	CPDP Ivry
----------	-------------	--------	--------	-----------

	uniquement en face-à-face	ligne et en face-à-face			
<b>Apprentissage sur le sujet du débat</b>	93	97,5	76,2	92,9	85

**Tableau 2. Changement d'opinion sur le sujet du débat (en %)**

	Ideal-EU uniquement en face-à-face	Ideal-EU en ligne et en face-à-face	WWV FR	WWV UK	CPDP Ivry
<b>Changement d'avis sur le sujet du débat</b>	14,1	5	17,9	48	72,1

Une hypothèse afin de comprendre ces écarts importants pourrait être de dire que plus le sujet de discussion est précis, plus le changement de préférences a des chances de se produire. Ceci est très net dans le cas du débat public, où le changement d'avis sur le projet est massif, les questions en étant relativement précises (nature et modalités du projet). C'est ce qu'indiquent certains éléments qualitatifs du questionnaire, certains participants indiquant en réponse à la question « *sur quels aspects votre avis a-t-il évolué* » : « *J'ai mieux compris le projet* », « *je suis devenu moins favorable au tri mécano-biologique* ». Discuter sur un projet précis offrirait ainsi des prises aux acteurs, qui pourraient dès lors affiner leur avis, celui-ci pouvant évoluer sur certains points de détail, un tel processus étant plus compliqué quand la question du débat est formulée de façon plus globale.

Ainsi, dans le cas des WWV – où les discussions étaient plus générales que lors du débat public, mais plus précises qu'à Ideal-EU (notamment du fait des questions posées aux participants au terme de chaque séquence de discussion) – le changement est d'autant plus important que la question posée aux acteurs est précise. Si près des deux tiers des participants britanniques (63%) et plus des 76% des participants français déclarent « ne pas avoir changé d'avis sur une question précise », ils sont près de la moitié dans le cas britannique (48%) à déclarer avoir « changé d'opinion concernant le changement climatique » (alors qu'ils sont moins de 18% dans le cas français). Comment expliquer le changement d'opinion limité dans le cadre d'Ideal-EU, alors que les interactions discursives observées semblent se rapprocher des standards d'une délibération de qualité (Monnoyer-Smith, Wojcik, 2012), censée, en théorie, se traduire par une modification des préférences individuelles? Plusieurs raisons pourraient expliquer une telle stabilité des préférences individuelles dans ce cas. Tout d'abord, la discussion aurait pu être pauvre cognitivement – ce qui est parfois le cas, même dans des expériences délibératives sophistiquées –, les participants disposant de peu d'informations sur le sujet de discussion ou disposant tous des mêmes informations, l'intérêt de la discussion s'en trouvant réduit. Ce n'était toutefois pas le cas dans le cadre d'Ideal-EU, les acteurs indiquant avoir appris sur le sujet du débat.

Ensuite, les orateurs peuvent posséder des informations nouvelles (pour les autres participants) mais s'avérer incapables de les transmettre. Mauvais orateurs, trop agressifs ou trop confus, ils peuvent ne pas être convaincants aux yeux de leurs interlocuteurs. A l'inverse, les orateurs peuvent être convaincants, mais leurs interlocuteurs ne les écoutent pas. Il faut ici souligner que la qualité de l'écoute est en effet une condition décisive à la tenue d'une délibération effective (Barber, 1984; Gambetta, 1999). Dans le cas d'Ideal-EU, la qualité de l'écoute était cependant exemplaire, assurée notamment par un modérateur et des groupes de petite taille.

Aussi, la seule raison qui semble pouvoir expliquer la faiblesse du changement de préférences dans ce cas est que celles-ci étaient trop enracinées, étant liées à des convictions fortes ou des intérêts relativement stables. La rareté des changements de préférence chez les participants d'Ideal-EU pourrait être liée à la sur-représentation des acteurs préalablement engagés et intéressés par l'environnement. En effet, les participants étaient plus engagés que la moyenne (en particulier quand

on sait que le public d'Ideal-EU était composé de jeunes de 14 à 30 ans), 49,5% des participants ayant participé au Budget Participatif des Lycées<sup>11</sup>, 40% étaient membres d'une association. L'hypothèse serait ici que les acteurs engagés ont des préférences fortes sur les questions environnementales et qu'il est dès lors difficile de les convaincre et de modifier leurs préférences, celles-ci étant insérées de façon cohérente et depuis plusieurs années au sein d'un schéma idéologique stable. Aussi convaincant un argument soit-il, il est politiquement, cognitivement et émotionnellement difficile d'en changer, comme le souligne Daniel Gaxie (2002 : 167) : « Pour quelqu'un de relativement engagé politiquement, la rupture avec le passé et des opinions hautement valorisées est coûteux. Ce coût limite ou ralentit le changement d'opinion ».

De telles hypothèses sont largement confirmées par la comparaison de nos trois cas. Le changement de préférence est en effet beaucoup moins important chez les militants associatifs ou politiques, en particuliers pour les militants écologistes, que chez les autres participants, comme l'indique le tableau 3.

**Tableau 3. Changement de préférence sur le sujet du débat chez les militants (en valeur absolue)<sup>12</sup>**

		Changement d'avis	Pas de changement d'avis	Non-réponse
<b>Ideal-EU</b>	Membre d'une association écologiste	1	14	3
	Membre d'une autre association	5	38	10
	Membre d'un parti vert	0	3	3
	Membre d'un autre parti	0	4	0
<b>CPDP</b>	Membre d'une association écologiste	1	5	1
	Membre d'une autre association	14	15	1
	Membre d'un parti écologiste	0	5	0
	Membre d'un autre parti	0	8	0
<b>WWV Fr</b>	Membre d'une association écologiste	0	2	1
	Membre d'un parti vert	0	1	0
	Membre d'un autre parti	2	3	0

Quasiment aucun militant n'a changé d'avis sur le sujet du débat suite à sa participation. A noter que dans le cas de la CPDP on remarque une différence assez nette entre les membres d'associations écologistes (notamment relatives à la question des déchets), qui ont peu changé d'avis, et les membres d'autres types d'association dont l'opinion a plus évolué. Finalement néanmoins l'intensité

<sup>11</sup> Alors qu'environ 10% des lycéens de la région y participent.

<sup>12</sup> Nous avons opté pour une présentation en valeur absolue compte-tenu de la faiblesse des effectifs. La question de l'appartenance politique et associative n'ayant pas été posée dans le cas des WWV britanniques, ce cas n'est pas pris en compte ici.

des préférences à l'égard du sujet débattu – marquée ici par le degré d'engagement –, semble être un déterminant important de leur stabilité.

Enfin, on peut souligner que les préférences semblent d'autant plus stables que le niveau d'études est élevé, sauf dans le cas d'Ideal-EU. Dans ce dernier cas cela peut être du tant à l'importance des non-réponses, qu'à la très forte sur-représentation des participants de niveau Brevet (car les participants étaient particulièrement jeunes), et donc à la faiblesse des effectifs pour les autres niveaux. La relation semble forte en tout cas entre niveau d'éducation et malléabilité des préférences. Il faut néanmoins souligner que l'impact de l'engagement militant sur le changement de préférence semble plus important que le capital scolaire (pour lequel la relation semble moins nette), ce qui rejoint certaines conclusions d'études américaines, qui insistent sur le rôle du capital politique dans l'engagement dans des activités délibératives (une fois contrôlé le niveau d'éducation) (Jacobs, Lomax, Cook, Delli Carpini, 2009 : 59). Ici, c'est en outre la façon dont les militants s'engagent dans ces activités délibératives que nous avons pu mettre en évidence.

**Tableau 4. Changement de préférences selon le niveau d'études (en %)**

		Changement d'avis	Pas de changement d'avis	Non-réponse
<b>Ideal-EU</b>	Sans diplôme	25	75	-
	Niveau brevet	10,4	74	15,6
	Niveau Bac	4,3	60,9	34,8
	Etudes supérieures	18,2	45,4	36,4
<b>CPDP</b>	Sans diplôme	-	-	-
	Niveau brevet	75	25	-
	Niveau Bac	71,4	28,6	0
	Etudes supérieures	61,4	37,3	1,2
<b>WWV Fr</b>	Sans diplôme	-	-	-
	Niveau brevet	25	55	20
	Niveau Bac	8,7	52,2	39,1
	Etudes supérieures	20	60	20
<b>WWV UK</b>	Sans diplôme	60	6,7	33,3
	Niveau brevet	57,7	15,4	26,9
	Niveau Bac	51,9	33,3	14,8
	Etudes supérieures	15,8	47,4	36,8

On le voit, le changement de préférences est donc largement affecté par le dispositif de débat, selon qu'il favorise, ou non, une approche thématique précise, et qu'il permet l'ouverture des discussions à des participants d'horizons divers, dont les opinions ne s'avèrent pas pré-structurées par des enjeux plus globaux ayant à se légitimer dans d'autres arènes de débat. La question de la présence des publics dans les débats et la possibilité qui leur est offerte par les dispositifs de s'exprimer se pose donc avec acuité.

### III) Sélection des publics : Le dispositif de médiation contribue à définir « qui parle ».

S'interroger sur l'inclusion du public dans les procédures participatives revient à analyser la façon dont le dispositif cadre les discussions de sorte qu'il risque de se priver de certains publics ou d'en favoriser d'autres, et à s'interroger sur l'aptitude des publics à détourner ou à « faire fuir » les dispositifs en s'émancipant de leurs logiques de contraintes.

#### 1) L'inclusion par la diversification des formats d'expression

La littérature sur l'inclusion et la participation a montré que la participation politique reste largement inégalitaire et que la structure des revenus, l'éducation, le genre et le capital social constituent des facteurs discriminants pour la participation au débat (Verba & al., 1997 ; Bacqué, Sintomer, 1999 ; Blondiaux, 2000). Pour sa part, Bourdieu avait insisté sur l'importance du contexte sociopolitique sur la participation politique en caractérisant les phénomènes de domination politique lors des débats publics : son analyse sémiotique de la communication politique met en évidence une profusion de signes de domination (Bourdieu, 1982). Nos démocraties contemporaines auraient ainsi parfaitement intégré cette sémiotique de la domination dans tous les espaces de médiation entre citoyens et élites (politiques ou économiques) du pays.

Sur nos terrains, nous avons pu constater que malgré les efforts réels des organisateurs, ceux-ci ne parviennent qu'imparfaitement à réduire les disparités sociales entre les participants. En ce sens, l'inclusion dite « formelle » (Thompson, 2008 ; Cohen, 2007) dans les débats, de ce fait, reste problématique<sup>13</sup>.

L'approche normative développée depuis le tournant délibératif a cherché de son côté à minimiser ces facteurs par une intense procéduralisation des échanges discursifs qui vise à garantir les conditions égalitaires d'expression des prétentions normatives à la validité. Ainsi, une fois présents dans l'espace délibératif, la procédure vise à atténuer les effets de domination décrits par Bourdieu. On parlera ici davantage d'inclusion *dans le débat* plus que d'égalité formelle *d'accès au débat*. L'attention particulière ainsi accordée aux règles procédurales ne répond ainsi pas seulement aux exigences d'une conception normative de la démocratie, mais elles constituent, au moins chez Habermas (1996), les conditions de possibilité de la discussion rationnelle qui vise à l'émergence des préférences axiologiques partagées (Monnoyer-Smith, 2011).

Cette focalisation sur la procédure, à laquelle toute la recherche académique sur la délibération au sein de mini-publics (Fung, 2003, 2007) a largement contribué<sup>14</sup>, a cependant sous-estimé l'importance des facteurs sociopolitiques et techniques dans la participation aux dispositifs délibératifs : sans doute étaient-ils considérés comme « neutralisés » par l'efficacité procédurale. La littérature sur la délibération en ligne, conjointement avec la critique féministe (Fraser, 1992 ; Mansbridge, 1999, Young, 1996, 1999 ; Sanders, 1997) a largement contribué à dénaturiser cette approche procédurale et normative de la délibération. Elle a montré combien la culture sociopolitique et les conceptions de la représentation et de la citoyenneté s'incarnaient dans des procédures reproduisant des inégalités d'accès à la parole publique, excluant ainsi *de facto* une large partie de la population peu susceptible de se plier aux exigences procédurales des dispositifs mis en œuvre (Morison, Newman, 2001 ; Wright, 2005 ; Wright, Street, 2007).

Ainsi, une des conditions du caractère inclusif de la délibération est sa capacité à permettre l'expression d'autres formes de discours que la seule argumentation générale (Young, 2002 ; Bächtiger et al. 2010 ; Neblo 2007) et de convoquer des normes de justifications alternatives. Ainsi, la fréquence de l'expression de témoignages, d'anecdotes et d'expériences personnelles serait la marque du caractère plus ou moins inclusif de la discussion. De même, la possibilité de se situer dans un ordre de justification autre que celui imposé par les groupes dominants (experts, institutionnels et élites publiques), permettrait d'ouvrir la discussion à un public différent. Notre analyse en termes de dispositif veut faire le lien entre les formes de la justification et la structure dispositionnelle des délibérations. Nous avons donc rassemblé dans le tableau suivant l'ensemble des résultats du codage de l'ensemble des discussions des trois débats<sup>15</sup> en fonction de la nature des justifications apportées par les participants dans leur argumentation.

### Recours à l'expérience personnelle

<sup>13</sup> - Voir le rapport final de l'équipe, *Formats de l'expression citoyenne dans les procédures locales de concertation en environnement : une comparaison européenne*, pp 66-72.

<sup>14</sup> - Voir, à l'inverse, la critique très puissante d'une approche délibérative focalisée sur les mini-publics formulée par S. Chambers, 2009.

<sup>15</sup> Nous rappelons cependant que dans le cas du débat d'Ivry nous n'avons codé que 4 des 9 réunions ainsi que l'ensemble des interventions en ligne. Pour les autres débats, toutes les discussions ont été codées.

Débats étudiés	Aucune	Justification générale	Expérience personnelle
<b>Ideal EU online</b>	28	67,6	9,2
<b>Ideal EU face à face</b>	<b>49,1</b>	45,5	10,2
<b>WWV France</b>	<b>22,6</b>	64,7	12,1
<b>WWV UK</b>	<b>16,2</b>	75,2	8,3
<b>Ivry réunions publiques</b>	<b>58,1</b>	39,5	<b>4,1</b>
<b>Système question-réponses</b>	14,9	<b>82,3</b>	3,0
<b>Blog du débat</b>	30,2	<b>68,6</b>	<b>4,4</b>
<b>Interface Co-ment</b>	35,0	<b>65,0</b>	0,0

Tous dispositifs confondus, il apparaît très clairement que les justifications générales et l'argumentation ont été la norme des discussions, en particulier en ligne, quelle que soit la nature du dispositif mis en œuvre. Deux exceptions notables peuvent cependant être constatées : le débat public d'Ivry en ligne, et à un moindre degré, les discussions d'Ideal-EU.

L'ouverture à d'autres formes d'expression, d'ordre plus personnel reste limitée, en particulier dans le cas d'Ivry où l'on voit que le cadrage des discussions laisse peu de place au traitement plus individuel des questions traitées.

On peut le constater, plus l'exigence de justifications dans l'argumentation est suscitée par le dispositif, comme dans les débats Ideal-EU et WWV qui sont organisés en table ronde avec un animateur, plus les discussions sont justifiées, majoritairement par des justifications générales. Ainsi pour WWV, près de 65% des interventions étaient justifiées par des arguments généraux dans le cas français, et plus de 75% des prises de parole dans le cas anglais. La comparaison avec Ideal-EU s'avère intéressante, puisqu'on constate que les justifications générales y est moins moins fréquentes en particulier en face à face (45,5%). Le dispositif très cadré dans le cas de WWV, de type *America Speaks*, semble susciter une justification accrue. En comparaison, la règle de l'argumentation prônée par la CPDP dans toutes ses présentations d'avant-débat s'avère moins efficace puisqu'on constate que 58% des propos tenus en réunion publique n'en contiennent aucune. La dimension conflictuelle des débats CNDP et le grand nombre d'intervenants suppose des prises de parole rapides avec peu de justifications, même générales. En revanche, en ligne, la justification est la règle, en particulier à Ivry dans le SQR où la CPDP veille à ce que les réponses du maître d'ouvrage soient solidement étayées. Le blog et l'interface co-ment permettent également de développer des arguments justifiés, le poids du dispositif de réunion publique n'étant plus un frein à l'expression. Dans le cas d'Ideal-EU, le forum permet également une explicitation plus importante des arguments (67,6%).

La faiblesse des justifications s'appuyant sur l'expérience personnelle, tous débats confondus interroge : pour WWV on constate 12% dans le cas français et 8% à Kettering, ce qui se situe à peu près au niveau des discussions « globales » d'Ideal-EU, que ce soit en ligne ou hors ligne (9,2%, 10,2%). Visiblement, l'objectif de préconisation de ces discussions<sup>16</sup> qui suppose de se tourner vers l'avenir ne s'est pas avéré propice à l'expression d'expériences personnelles. Dans le cas d'Ivry, les chiffres sont encore plus faibles, autour de 4% (sauf dans co-ment) ce qui laisse supposer qu'à l'inverse l'enracinement dans la proximité (le projet d'Ivry est un projet local) ne favorise pas non plus *a priori* une prise de parole plus personnelle. On aurait en effet pu penser que le cadrage local favoriserait une justification d'ordre plus personnelle, or la ce type d'expression reste délégitimée ici par la dimension très professionnelle des discussions. En effet, experts et professionnels ont

<sup>16</sup> - Les participants devaient se mettre dans la « peau des décideurs mondiaux » pour le COP15, et proposer des solutions à l'UE pour Ideal-EU.



tendance à dépersonnaliser les débats pour se focaliser sur des arguments plus techniques, basés sur les chiffres résultants des différentes expertises produites au cours du débat.

Si la justification personnelle semble difficile à susciter en débat public où la norme semble être la montée en généralité, une ouverture se dessine du côté des registres de justification exprimés. Le tableau suivant montre que si l'argumentation de type réaliste<sup>17</sup> prédomine dans tous les espaces du débat d'Ivry, en revanche en ligne, les justifications écologique, domestique et solidaire sont plus fréquemment exprimées. Plus particulièrement, le blog concentre la plus grande variété des justifications, et celles-ci sont plus homogènes. Le poids du cadrage argumentatif en faveur des justifications de type réaliste utilisées en réunion publiques constitue visiblement un frein à l'expression puisque celle-ci se développe naturellement dans d'autres arènes. On peut donc penser que la diversification des lieux d'expression autorise les publics à s'exprimer plus librement, voire à d'autres publics de s'exprimer.

#### Type de justification utilisée dans le débat d'Ivry

Type de justification générale	Aucune	Civique	Écologique	Réaliste	Domestique	Solidaire	Proximité	Esthétique
<b>Réunion publique</b>	58,1	12,4	18,2	<b>22,7</b>	4,9	9,0	6,6	0,6
<b>SQR</b>	14,9	9,5	<b>47,0</b>	<b>61,7</b>	16,3	7,1	11,3	0,4
<b>BLOG</b>	30,2	12,6	<b>52,2</b>	<b>53,5</b>	<b>34,6</b>	<b>20,8</b>	<b>14,5</b>	1,3
<b>CO-MENT</b>	35	2,5	27,5	<b>46,3</b>	6,3	3,8	8,8	<b>2,5</b>

On le voit, les dispositifs de débat jouent un rôle essentiel dans l'inclusion des publics à travers l'orientation thématique, l'organisation concrète du débat, la possibilité d'intervenir en ligne, les registres de justification. Ainsi, l'articulation des espaces de participation les uns avec les autres permet partiellement d'atténuer certaines contraintes expressives liées à l'organisation des dispositifs de discussion. La possibilité de circuler entre les différentes arènes de débat constitue donc une condition pour une meilleure inclusion dans le processus de discussion.

#### 2) *La circulation des participants entre les arènes*

Les acteurs des débats publics ont, ces dernières années, développés une certaine expertise dans la maîtrise des dispositifs de débat public. Ils ont ainsi bien compris que certains espaces d'expression leur étaient plus favorable que d'autres, tant pour des raisons techniques, que pour des raisons de compétence organisationnelle. Ils tentent ainsi d'optimiser leur investissement dans la procédure en fonction des possibilités offertes par le dispositif de mettre en avant leurs positions. Les prises de parole émergent ainsi dans l'équilibre entre la gestion des contraintes imposées par le dispositif et les stratégies argumentatives qui émergent au cours des échanges. La circulation entre les arènes offre ainsi aux acteurs des possibilités de « fuites » des dispositifs (Julliard, Bonaccorsi, 2012).

Nous avons plus particulièrement exploré ce phénomène de circulation et d'appropriation des arènes de débat sur le terrain d'Ivry qui, du fait de sa durée et de la multiplicité des espaces de discussion en ligne et hors ligne, permettait ce type d'observation.

Notre méthodologie a consisté à réaliser un codage des interventions faites en ligne et hors ligne par les acteurs (pour comprendre la diversité des formes d'expression dans chaque arène et la répartition des catégories d'acteurs) ainsi qu'une analyse par questionnaire et une série d'entretiens semi-directifs pour mieux analyser les stratégies communicationnelles mises en place par les acteurs. Nous avons ainsi souhaiter caractériser les appropriations des arènes puis étudier la répartition des

<sup>17</sup>- Argumentation qui privilégie les des raisons fondées sur des impératifs d'efficacité économique.



participants en leur sein pour enfin faire ressortir les spécificités des discours exprimés dans chaque espace. Afin de comparer les différents espaces nous avons codé les discussions en salle de quatre des neuf réunions et la totalité des contributions en ligne : 63 posts et 107 commentaires sur le blog, 62 commentaires sur « Co-ment » et les 280 questions posées sur le système de question/réponse (SQR) ainsi que leurs 221 réponses. Notre corpus comprend donc 1212 observations (469 hors ligne et 743 en ligne).

On observe ainsi une régulation des apparitions et des modes d'expositions des différentes arènes, en fonction de leurs caractéristiques et de celles des acteurs. En réunion publique, la configuration du dispositif et le fonctionnement de la procédure favorise la prise de parole des officiels comme le SYCTOM et la CNDP. Leur position prééminente en tribune leur donne accès à des temps de paroles plus importants. Sur le blog, les participants ont pu exprimer la diversité de leurs points de vue sur le projet et profiter de la possibilité de poster de longs messages pour développer leurs revendications et affirmer des positions officielles. La plateforme collaborative « Co-ment », a permis aux participants de revenir sur les échanges en réunion et d'apporter des précisions ou des corrections aux éléments retenus. Ces deux espaces étaient modérés par la CPDP (qui n'a exclu aucun message). Sa seule intervention a été de transférer certaines questions posées sur le blog dans le SQR pour leur assurer une réponse de la part du maître d'ouvrage.

Il apparaît clairement que les acteurs n'ont pas la même présence dans les différentes arènes : le SYCTOM est pour ainsi dire absent de l'espace en ligne alors qu'il est très présent en réunion. Les associations ont largement investi l'espace en ligne pour compenser leur moindre temps de parole en réunion. Les citoyens « profanes » se sont plutôt exprimés dans les formats numériques. Ce résultat s'explique sans doute par la nature technique du sujet débattu : les citoyens ont pu profiter de la documentation disponible pour venir demander des précisions et poser des questions. Les éléments empiriques fournis par notre codage permettent de comprendre plus finement les logiques de cette distribution.

**Tableau 5- Répartition des catégories de participants selon les lieux d'expression dans le débat d'Ivry**

Catégorie citoyen	Citoyen	MO	Associatif	CPDP	élus	experts	TOTAL
Réunions publiques	14,7	20,7	9,8	41,5	5,6	7,7	100
SQR	40,1	40,3	8,1	9,1	0,6	0,4	100
Blog du débat	32,1	8,2	17,6	39,0	2,5	0,6	100
CO-MENT	37,5	0,0	48,8	1,3	0,0	8,8	100

Les élus se sont assez peu impliqués dans le débat, même lors réunions publiques (5,6% des interventions). Leur présence en ligne est également très faible (3,1%). Ce résultat s'inscrit dans la continuité d'études précédentes qui ont prouvé leur manque d'aisance face à ce type de démarche (Wojcik, 2009) et leur faible appropriation de la temporalité particulière des TIC, qui offre l'opportunité d'un contact plus direct et permanent avec les citoyens (Coleman, 2005).

Contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer dans un débat technique, les experts sont également largement absents des échanges quand ils ne sont pas invités à la tribune (7,7% des interventions en réunion). Certains d'entre eux, comme nous l'ont appris les entretiens, ont profité des possibilités d'anonymat offert par le blog ou « Co-ment » pour venir amender les verbatims et apporter des précisions en des termes que ne leur permettait pas leur activité professionnelle, liée à la gestion des déchets.

Les associatifs ont eu un usage d'internet très stratégique, qui s'explique par leur faible accès à la tribune (9,8% des interventions en réunion) où la parole est largement monopolisée par la CPDP, le maître d'ouvrage et les experts invités. Les associations se sont ainsi largement investis dans « Co-ment » (48,8% des commentaires sur la plateforme), essentiellement pour prolonger les discussions

suite aux réunions ou demander des précisions qu'ils n'ont pu obtenir dans les échanges faute de temps. Plutôt que de simplement amender les documents comme imaginé par la CPDP, les associatifs ont fait de cette arène un outil de négociation du cadrage du débat. Les différentes associations ont également utilisé le blog pour publier leurs positions (17,6% des échanges) dans des synthèses officielles. Ce résultat est d'autant plus intéressant lorsqu'on le met en perspective avec leur faible participation en réunion (9,8% des interventions).

Deux types distincts d'associations se sont investis dans le débat : des associations nationales comme les Amis de la Terre, plutôt rompus aux débats contradictoires, et d'autres, plus locales, qui ont mis à profit l'inscription dans le temps de la procédure pour monter en compétences. Ces différentes associations se sont réunies au cours du débat dans un collectif nommé « 3R » afin de défendre collectivement leurs positions et participer aux discussions post-débat sur le projet. Pour leur organisation et la coordination de leurs prises de position, le collectif a largement mobilisé les outils en ligne.

La CPDP a dominée le blog avec 39% des posts et des commentaires, ainsi que les prises de parole en réunion (41,5% des interventions). Cette place prépondérante peut-être expliquée par le fait que la procédure elle-même lui donne pour mission d'introduire les débats, de les modérer et de faire des synthèses.

Le SYCTOM s'est principalement contenté d'investir les réunions publiques (20% des interventions). Son implication dans les arènes en ligne s'est limitée aux réponses qu'il était invité à fournir dans le SQR (40,3% des interventions). Le maître d'ouvrage a justifié son absence du blog ou de Co-ment par le lien privilégié qu'il entretenait avec la CPDP depuis le début du débat. Mais les entretiens ont fait ressortir la dimension stratégisée de ce désengagement : la nature dynamique du blog s'est avérée difficilement compatible avec l'organisation très hiérarchisée de l'institution qui devait faire valider en interne les réponses avant toute publication. Le SYCTOM n'a donc pas répondu aux attaques qui lui étaient adressées en ligne.

Ainsi, tous les participants ne se mobilisent pas dans les mêmes arènes, mais chacun semble trouver sa place pour participer au débat. Les éléments que nous avons pu analyser sur la répartition des participants dans les arènes de débat peuvent être complétés par une étude de la nature du discours tenu dans chacune d'elle. Ces observations nous permettent de mieux saisir comment la configuration technique configure la nature de l'expression et nous donne un aperçu de l'appréhension des contraintes par les participants.

**Tableau 6- Distribution des types d'intervention selon les arènes de discussion**

Nature de l'intervention	Proposition	Opinion	Faits	Question	Mobilisation	TOTAL
N/A	0.0	0.2	0.1	0.0	0.0	0.1
Hors ligne	51.0	53.5	33.4	30.5	25.0	38.6
Q&A	21.5	20.8	41.9	52.7	8.3	41.6
BLOG	19.5	15.0	17.8	12.1	50.0	13.1
CO-MENT	8.0	10.5	6.9	4.7	16.7	6.6
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Si l'on s'intéresse d'abord à la nature des propositions on remarque d'abord que les énoncés factuels dominent le hors ligne (53,9%). Leur nombre est également important dans l'espace en ligne mais est ventilé entre les arènes : dans les 62,3% des interventions dans le SQR, 84,3% sur le blog et 65% sur Co-ment. On peut également noter qu'il y a légèrement plus de propositions constructives (18,2%), c'est-à-dire offrant des solutions concrètes sur le problème débattu contre 16,2% hors ligne.

L'organisation sémiotique des arènes offre un support plus ou moins favorable à l'appropriation des formats par les acteurs à travers un processus d'interprétation du modèle de participation suggéré par le dispositif à travers un ensemble de contraintes techniques (Bonaccorsi et Julliard, 2010). Cette appropriation inclut également une dimension temporelle, les formats ne sont pas mobilisés de la

même manière en fonction de l'évolution du débat et bien souvent les acteurs connaissent des trajectoires qui leurs permettent d'alterner entre les différents formats.

Ainsi, notre approche permet une réflexion innovante sur les questions d'appropriation des arènes par les acteurs. Les éléments empiriques que nous avons développés nous montrent que certaines arènes sont utilisées par les acteurs pour « légitimer » leur positionnement et donner du poids à leur mobilisation (*scènes d'apparition*) alors que d'autres arènes sont plutôt des espaces de discussion et permettent aux acteurs d'avancer leurs arguments (*scènes d'exposition*). Par exemple le SYCTOM se pensait le plus légitime pour s'exprimer pendant les réunions publiques alors que les associations se sont approprié les arènes en ligne pour développer leurs argumentaires et légitimer leurs positions. Chaque arène a permis un mode d'existence particulier aux acteurs, et a parfois été mobilisée en fonction d'objectifs stratégiques particuliers. Le blog est apparu comme un espace de légitimation pour les associations qui y ont développé un type d'argumentation très rationnelle et ont cherché à renforcer et à officialiser leur position d'acteur. Le SQR a été mobilisé, au fur et à mesure de la controverse, comme un espace de prolongement des discussions, d'officialisation des désaccords<sup>18</sup> et de résolutions des conflits débutés en réunions. Co-ment a été utilisé comme un lieu de prolongement des débats autorisant la négociation sur des points précis. Enfin, les réunions publiques ont permis l'élaboration de propositions partagées et discutées par les acteurs, grâce à la médiation active de la CPDP.

La réalité phénoménologique de l'investissement dans les espaces de discussion est donc largement construite par le dispositif sociotechnique et les logiques de domination qui les ont investis. Il reste que l'identité des acteurs se construit dans cette médiation en même temps que la nature de l'argumentation qu'ils viennent y défendre. Acteurs, événements, modes de justifications et actions dessinent ainsi des territoires poreux, des espaces d'émergence pour les acteurs que les dispositifs, qui ne sont pas totalement stratégisés, ne déterminent jamais entièrement. Ainsi, les interactions parfois limités constatées à l'intérieur d'une arène, se trouvent compensées par la circulation inter-arène des énoncés, la CPDP dans notre étude de cas jouant un rôle de médiateur important et de facilitateur pour la fluidité de cette circulation. Il reste que la légitimité de certains espaces est encore à construire, notamment celle des espaces alternatifs, en ligne en particulier.

## Bibliographie

Bächtiger, A., Niemeyer S., Neblo M., Steenbergen M.R., Steiner J., (2010), "Disentangling Diversity in Deliberative Democracy: Competing Theories, Their Blind Spots and Complementarities", *Journal of Political Philosophy*, 18(1), 32-63.

Bacqué M.-H., Sintomer Y., (1999), « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », in C. Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », 115-148.

Barber B., (1984), *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*, Berkeley, University of California Press.

Blondiaux L., (2000), « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris », *Hermès*, 26-27, 323-338.

Blondiaux L., (2007), « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour critique sur un concept classique de la science politique ? », *Revue Française de Science Politique*, 57(6), 759-774.

Boltanski, L., Thévenot, L., (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Bonaccorsi, J., & Julliard, V. (2010), "Dispositifs de communication numériques et médiation du politique. Le cas du site web d'Idéal-Eu", in M. Aghababaie, A. Bonjour, A. Clerc, G. Rauscher (eds.) (2010), *Usages et enjeux des dispositifs de médiation*, Nancy : PUN, 65-78.

---

<sup>18</sup> Du fait du caractère officiel de la réponse obtenue par le biais du SQR.

- Bourdieu P., (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- Callon, 1998 ?
- Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y. (2001), *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil.
- Cohen, J. (2007), "Deliberative Democracy", in S. Rosenberg (ed.), *Deliberation, Participation and Democracy: Can the People Govern?*, Basingstoke, UK: Palgrave Macmillan, 219-236.
- Comby J-B., (2009), «Quand l'environnement devient médiatique. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, n°157-158, 159-190.
- Deleuze, G. (1989), « Qu'est-ce qu'un dispositif ? », in *Michel Foucault philosophe. Rencontre internationale. Paris 9, 10, 11 janvier 1988*, Paris, Seuil, pp. 185-195.
- Deleuze, G., (2004) [1986], *Foucault*, Paris, Minuit.
- Foucault M., (1976), *Histoire de la sexualité. Tome 1 : la volonté de savoir*, Paris ; Gallimard.
- Foucault, M. (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- Fraser, Nancy (1992), "Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy", in C. Calhoun (ed.), *Habermas, and the Public Sphere*, Cambridge Mass.: MIT press, 109-42.
- Fung A., "Minipublics: Deliberative Designs and their Consequences", in Rosenberg S. W. (ed.), *Deliberation, Participation and Democracy. Can the people govern?*, Palgrave Macmillan, 2007, p. 159-183.
- Fung A., "Recipe for the public spheres: eight institutional design choices and their consequences", *Journal of Political Philosophy*, 11 (3), 2003, p. 338-367.
- Gambetta D., "Claro !": An Essay on Discursive Machismo", in Jon Elster (ed.), *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 19-43.
- Gaxie D., « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue Française de Science Politique*, 52 (2-3), 2002, p. 145-178.
- Habermas, J. (1996), *Between Facts and Norms: Contributions to a Discourse Theory of Law and Democracy*, Cambridge, MA.: MIT Press.
- Jacobs, L., Lomax Cook, F. and Delli Carpini, M., (2009), *Talking together. Public deliberation and political participation in America*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Julliard V., Bonaccorsi, 2012, « Écrire, parler, documenter : enjeux normatifs et pratiques situées de l'expression dans les procédures de débat public », Colloque International « Communiquer dans un Monde de Normes », Roubaix, 7-9 mars.
- Lamizet, Silem, 1997
- Lascoumes P., (1994), *L'eco-pouvoir*, Paris, La Découverte.
- Latour B., (1999), *L'espoir de Pandore. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, Paris, La Découverte.
- Latour B., (2005), *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, « Armillaire ».
- Mansbridge, J. (1999) "Everyday Talk in the Deliberative System" in S. Macedo (ed.) *Deliberative Politics: Essays on Democracy and Disagreement*, Oxford: Oxford University Press, 46-66.
- Marres, N., (2005), "Issues spark a public into being. A key but often forgotten point of the Lippmann-Dewey debate", in *Making Things Public*, Bruno Latour and Peter Weibel (eds.), MIT Press, Cambridge MA.
- Marres, N., (2007), "The Issues deserve more credit: Pragmatist contribution to the Study of Public Involvement in Controversy", *Social Studies of Science*, 37(5), pp. 759-780.
- Monnoyer-Smith L., (2013), "Le web comme dispositif : comment appréhender le complexe ? », in C. Barrats (ed.), *Manuel d'analyse du web en Sciences Humaines et Sociales*.

- Monnoyer-Smith L., Wojcik S., (2012), "Technology and the quality of public deliberation : a comparison between on and offline participation", *International Journal of Electronic Governance*, 5(1), 24-49.
- Monnoyer-Smith, L. (2011), "The Technological Dimension of Deliberation: A Comparison between On and Offline Participation", in P.M. Shane and S. Coleman (eds.), *Connecting Democracy: Online Consultation and the Future of Democratic Discourse*, Cambridge: MIT Press, 191-207.
- Morison J., Newman D., (2001), "Online Citizenship: Consultation and Participation in Low Labour's Britain and Beyond", *International Review of Law, Computers and Technology*, vol. 15(2), 171-194.
- Mouffe, C. (1999), "Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism?", *Social Research*, 3, 745-58.
- Neblo, M. (2007), "Family Disputes: Diversity in Defining and Measuring Deliberation", *Swiss Political Science Review*, 13(4), 527-557.
- Pestre, 2011
- Quéré L, (1992) « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, 18, 75-92.
- Rancière, J. (2005), *La haine de la démocratie*, Paris, la Fabrique éditions.
- Sanders, L. (1997), "Against Deliberation", *Political Theory*, 25 (3), 347-376.
- Souchier E., Jeanneret Y., Le Marec J., (2003), *Lire, écrire, récrire : objets, signes et pratiques des médias informatisés*, Paris, Editions de la BPI.
- Talpin J., Monnoyer-Smith L., (2010), "Talking with the wind? Discussion on the quality of deliberation in the Ideal-EU project", IPSA International Conference, Luxembourg 2010, Panel « (E)-deliberative model of European governance in a Comparative Perspective », 18-20 mars 2010. Disponible en ligne : [http://rc10.ipsa.org/public/Lux\\_paper\\_LMS\\_Talpin.pdf](http://rc10.ipsa.org/public/Lux_paper_LMS_Talpin.pdf)
- Talpin J., Wojcik S., (2009), "The Politics of Presence: The Effects of Online vs. Face-to-Face Deliberation", RC 10 Electronic Democracy, 21st World Congress International Political Science Association, Santiago, Chile, July 11-16.
- Talpin, J., Wojcik, S. (2010), "Deliberating Environmental Policy Issues: Comparing the Learning Potential of Online and Face-to-Face Discussion on Climate Change", *Policy and the Internet*, 2(2), art. 4. Available at <http://www.psocommons.org/policyandinternet/vol2/iss2/art4/>.
- Tardy, C., Jeanneret, Y. (dir.), (2007), *L'écriture des médias informatisés : espaces de pratiques*. Paris : Hermès Sciences-Lavoisier (Coll. « Systèmes d'information et organisations documentaires »),
- Thompson, D. F., (2008), "Deliberative Democratic Theory and Empirical Political Science", *Annual Review of Political Science*, 11, 497-520.
- Verba S., Lehman Schlozman K., Brady H. E (1997), "The big Tilt : Participating inequality in America", *The American prospect*, 8(32), 19-24.
- Wilson P., (2008), "Deliberative Planning for Disaster Recovery: Re-membering New Orleans", *Journal of Public Deliberation*, 5 (1), p. 1-23.
- Winner, 2002
- Wright, S. (2005), "Design Matters: the Political Efficacy of Government-run Online Discussion Forums". In S. Oates, D. Owen, and R. Gibson (eds), *The Internet and Politics: citizens, voters, and activists*, London: Routledge, 80-99.
- Wright, S., & Street, J. (2007), "Democracy, Deliberation and Design : the Case of Online Discussion Forum", *New Media and Society*, 9(5), 2007, 849-69.
- Young, I.M. (1996), "Communication and the Other: Beyond Deliberative Democracy", in S. Benhabib, (ed.) *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton: Princeton University Press.
- Young, I.M. (1999), "Difference as a Resource for Democratic Communication", In J. Bohman & W. Rehg (eds.), *Deliberative democracy*, Cambridge, MA: MIT Press, 387-98.

DRAFT